



Déclaration liminaire du SNALC

CSA-SD de l'Aude, 22 juin 2022

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les Membres du CSASD,

Le SNALC s'interroge sur les nouvelles modalités de communication ministérielle. Faut-il désormais considérer comme réglementaires et officielles les annonces faites le dimanche sur telle ou telle chaîne de télévision ?

C'est en effet ainsi que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a annoncé le dimanche 11 juin son souhait qu'ait lieu une séance de sensibilisation au cyber-harcèlement dans tous les collèges la semaine suivante.

La lutte contre le harcèlement est un beau projet, mais mérite autre chose que des séances improvisées à la va-vite, et à un moment où nombre de nos collégiens ne sont plus en classe de toutes façons. Le SNALC demande plutôt un Groupe de Travail départemental sur PHARE afin d'avoir un vrai bilan et permettre d'améliorer la lutte contre le harcèlement à l'Ecole.

Et concernant les nouvelles modalités de communication ministérielle, rappelons que nos collègues professeurs ont à cœur d'offrir un enseignement de qualité, et que cela nécessite donc du temps de préparation. Un professeur n'étant pas nécessairement scotché à sa télévision le dimanche, il risque de ne pas être au courant assez rapidement des annonces ministérielles sur le programme pédagogique de la semaine à venir...

Cet exemple illustre ce qui est en train de se passer également dans le cas du fameux (et infamant) « Pacte ». Des annonces sont faites dans les médias, les discussions avec nos organisations syndicales ne sont pas finies, aucun décret, aucune circulaire n'est encore parue, mais les établissements scolaires sont en train de finaliser l'organisation de la rentrée et doivent donc prendre des décisions sans avoir tous les éléments de réponse. Cela conduit à du bricolage, de l'incompréhension, et bien entendu beaucoup d'agacement dans les équipes.

Les chefs d'établissement jonglent avec des injonctions contradictoires, des diaporamas, des notes de service...et usent de toute leur influence pour parvenir à faire signer des soi-disant « pactes » dont personne ne veut vraiment : voilà la porte ouverte au chantage, aux pressions, voire même aux fiches de vœux d'emploi du temps qui vous encouragent à « pactiser » !

Mais le mal nommé pacte est rejeté par l'ensemble des organisations syndicales et l'ensemble des personnels. Nos collègues sont tout simplement excédés en cette fin

d'année scolaire : la revalorisation proposée est insultante. La partie socle, qui concerne tout le monde sans condition, est d'à peine 6 à 10% pour les jeunes enseignants, mais ne dépasse guère les 3% au-delà du 7^e échelon, ce qui concerne 70% des enseignants.

Dans un contexte où l'inflation frise les 7%, on ne peut pas parler de revalorisation, même pas d'un rattrapage. En fait, pour espérer une réelle augmentation de leur salaire, les enseignants se voient proposer un mauvais plan, le « travailler plus pour gagner plus » au goût amer, puisqu'ils ont déjà les classes les plus chargées d'Europe et sont parmi les enseignants qui passent le plus de temps devant les élèves. (Ce n'est pas le SNALC qui le dit, c'est le rapport de 2022 de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance !)

Cessons de perdre du temps et de l'énergie sur un projet voué à l'échec et parlons enfin sérieusement de la préparation de la rentrée.

Dans notre département de l'Aude, la perte de 3 ETP pour la rentrée 2023 vous a conduit à fermer près de 25 postes. D'après le document qui nous a été transmis par vos services hier, les effectifs de 9 écoles sont surveillés. Pouvez-vous préciser ce que cela signifie ? Est-ce que les effectifs seront réexaminés à la rentrée pour éventuellement fermer moins de classes ? Et si oui, quand ? le jour de la rentrée ? quelques jours après ?

Le SNALC considère que l'Éducation Nationale a certainement mieux à faire que de fermer des classes et des postes alors qu'on essaie de mettre en place du soutien en 6^e pour remédier aux difficultés des élèves.

La question des effectifs doit être repensée, nous l'avons dit et répété : on prend mieux soin des élèves quand les classes sont moins chargées, surtout quand elles sont hétérogènes et qu'il faut gérer des niveaux différents.

Ajoutons que malgré de grands discours sur l'inclusion, et la création d'un poste de conseiller pédagogique ASH supplémentaire (que nous n'approuvons pas en ces temps de pénurie), les élèves en situation de handicap sont de moins en moins bien traités. Lorsque tous les élèves notifiés pour un AESH individualisé sont pris en compte, il ne reste plus suffisamment d'accompagnants pour suivre tous ceux qui sont notifiés pour des heures mutualisées. Ainsi, ce sont par exemple 3 heures d'accompagnement qui doivent être réparties entre 4 élèves. C'est par exemple aussi le manque d'AESH pour gérer les aménagements demandés lors des épreuves du DNB : on fait venir des AESH supplémentaires pour l'occasion, ce qui n'est pas rassurant pour nos jeunes en situation de handicap parce qu'ils sont aidés par un inconnu à un moment où ils auraient besoin de s'appuyer sur une aide connue.

Le SNALC vous demande l'abandon des PIAL et un groupe de travail sur la gestion de l'inclusion dans notre département.

Le SNALC demande également l'abandon du projet de fusion des fonctions d'AESH et AED. AED et AESH exercent des métiers différents, et cela doit être reconnu. Ces personnels sont maintenus par notre institution dans la précarité malgré les annonces de revalorisation salariale. Comment faire vivre aujourd'hui une famille avec 800 euros par mois dans le contexte de forte inflation que nous connaissons ? Il a été déjà plusieurs fois nécessaire de revoir la grille salariale des AESH, rattrapée par la hausse du SMIC. Les AED quant à eux ne connaissent aucune évolution salariale. C'est ce

qui a été dénoncé dans les manifestations le 13 juin par une large intersyndicale, et que le SNALC continuera à dénoncer si cette annonce venait à se concrétiser.

Pour le SNALC, il faut en finir avec les réformes folles et improvisées.

Monsieur le Directeur Académique, vous savez que vous pouvez compter sur l'engagement des personnels audois de l'Education Nationale.

Nous ne sommes pas des fainéants qu'il faut assommer avec des pactes insultants, ou des briques, sécables ou non. Nous nous levons jour après jour pour aller exercer nos missions, si insignifiantes qu'elles puissent paraître, dans des conditions souvent assez ingrates.

Si la formation de notre jeunesse a une quelconque valeur, alors nous en avons une aussi, et elle doit être défendue et non dénigrée par notre employeur. Veuillez bien l'indiquer à Monsieur notre Ministre.

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD de l'Aude



snalc
de l'école au supérieur

The logo for SNALC (Syndicat National des Enseignants de l'École Supérieure) features the word 'snalc' in a bold, blue, lowercase sans-serif font. A thin orange line with a small star at its end curves over the letters 'a' and 'l'. Below this, the tagline 'de l'école au supérieur' is written in a smaller, orange, lowercase sans-serif font.